

**Sujet :** Staub s demande : Rechargement d'entretien décennal des plages

**Date :** Mon, 18 Feb 2019 11:06:31 +0100

**De :** s Staub

Merci pour avoir remis le document annexes 2 à 7 lisible

cependant

est-ce que le plan de l'Argentiere en page 54 tient compte de l'avenant 1 pris en Conseil Municipal du 12 avril 2018 dans lequel le lot 1 ( ex la pipote) est déplacé : Déplacement de 7 m a l'Ouest à cause d'arbres remarquables, (a noter que ces arbres remarquables n'avaient pas été découverts et notés dans le projet de concession initial de juin 2017..)

voir <http://www.ville-lalondelesmaures.fr/images/CM/PVCM12avril2018.pdf>

page 9/26

merci de me confirmer que le plan est bien le dernier approuvé car je ne vois aucune différence avec le plan final approuvé en 2017.

sinon merci de mettre en ligne un plan corrigé des dispositions de l'avenant

Cordialement

----

Profil : particulier

Nom : Staub

Prénom : s